

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-64

Date de la convocation : 08/09/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 19

Le quinze septembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET Pierre

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESORPTION DE RUINES

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/12 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant le dispositif de soutien à la résorption de ruines et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Prénom Nom	Adresse	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
	██████████ 08250 VAUX LES MOURON Bâtiment concerné : ██████████ 08250 VAUX LES MOURON	4 200,00 €	4 200,00 €	2 100,00 €
TOTAL		4 200,00 €	4 200,00 €	2 100,00 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoit SINGLIT